



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

annuités liquidables

Question écrite n° 86624

Texte de la question

M. Bruno Bourg-Broc se référant à l'annonce qu'il a faite le 21 juillet 2004 d'une « démarche de clarification relative à l'attribution éventuelle de la campagne double aux fonctionnaires et agents publics » ayant participé à la guerre d'Algérie, demande à M. le ministre délégué aux anciens combattants les perspectives et les conclusions des « analyses juridiques complémentaires » annoncées en réponse à sa question écrite n° 75117 du 4 octobre 2005, après le rapport qui lui a été remis, en juillet 2005, à cet égard.

Texte de la réponse

Comme le sait l'honorable parlementaire, l'étude menée par un inspecteur général des affaires sociales sur l'attribution de la « campagne double » aux anciens combattants fonctionnaires et assimilés est achevée. Elle a donné lieu à une large concertation. Le rapport final a été remis au ministre délégué aux anciens combattants en juillet 2005. Les analyses juridiques complémentaires afin d'orienter la décision du Gouvernement sont toujours en cours.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bourg-Broc](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 86624

Rubrique : Retraites : fonctionnaires civils et militaires

Ministère interrogé : anciens combattants

Ministère attributaire : anciens combattants

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 février 2006, page 1723

Réponse publiée le : 11 avril 2006, page 3899